

15ème législature

Question N° : 10883	De M. Gabriel Attal (La République en Marche - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >propriété intellectuelle	Tête d'analyse >Directive européenne sur les droits d'auteur	Analyse > Directive européenne sur les droits d'auteur.
Question publiée au JO le : 17/07/2018 Date de changement d'attribution : 16/10/2018 Question retirée le : 20/11/2018 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Gabriel Attal attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la directive européenne sur les droits d'auteur. Désapprouvée le 5 juillet 2018 en séance plénière au Parlement européen, elle sera soumise au vote en septembre de la même année. Visant à réformer les droits d'auteur, cette directive s'attacherait à rééquilibrer le partage de valeurs entre les ayants droit et les plateformes numériques qui diffusent leurs contenus. Il lui demande donc la position du Gouvernement sur ce sujet européen et les voies envisagées pour une meilleure rémunération des auteurs et des artistes.